



RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

CABINET DU PREFET

SIDPC

N° Spécial

28 Novembre 2017

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
N° Spécial CABINET du PREFET - SIDPC

Du 28 Novembre 2017

SOMMAIRE

Arrêté	Date	CABINET DU PREFET	Page
CAB-SIDPC N° 2017-839	20.11.2017	Arrêté modifiant les arrêtés CABINET-SIDPC N° 2014-452 du 07 juillet 2014 et N° 2016-553 du 29 Août 2016 portant agrément de la Société RH FORMATION pour la formation du personnel permanent de Sécurité Incendie dans les Etablissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur.	3

CABINET DU PREFET
SERVICE INTERMINISTERIEL DE DEFENSE ET DE PROTECTION CIVILES

ARRÊTÉ CABINET-SIDPC N° 2017-839
MODIFIANT LES ARRÊTÉS CABINET-SIDPC N° 2014-452 DU 07 JUILLET 2014
et N°2016-553 DU 29 AOUT 2016
PORTANT AGRÈMENT DE LA SOCIETE RH FORMATION
POUR LA FORMATION DU PERSONNEL PERMANENT DE SECURITE INCENDIE
DANS LES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC
ET LES IMMEUBLES DE GRANDE HAUTEUR

LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

VU le Code de la construction et de l'habitation ;

VU le Code du travail ;

VU l'arrêté du 18 octobre 1977 modifié portant règlement de sécurité pour la construction des immeubles de grande hauteur et leur protection contre les risques d'incendie et de panique ;

VU l'arrêté du 25 juin 1980 modifié portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public ;

VU l'arrêté du 2 mai 2005 modifié relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur ;

VU l'arrêté MCI N° 2017-35 du 7 juillet 2017 portant délégation de signature à monsieur Mathieu DUHAMEL, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Hauts-de-Seine ;

VU la demande formulée le 24 octobre 2017 par la société RH FORMATION de prendre en compte le changement d'adresse du siège située au 92-98 Boulevard Victor Hugo à 92110 CLICHY - bâtiment A2, 7^{ème} étage - (et non plus au 6 boulevard du Général Leclerc 92110 CLICHY), d'intégrer un nouveau formateur, monsieur Jean-Luc VENCHIARRUTI, dans l'équipe pédagogique et de supprimer messieurs Idir FAIZ et Antony GERMAIN de l'équipe pédagogique ;

CONSIDERANT que ce centre de formation détient l'agrément préfectoral n°0016 pour une durée de 5 ans, à compter du 7 juillet 2014 date de l'arrêté CABINET SIDPC N° 2014-452 ;

CONSIDERANT que le dossier présenté à l'appui de cette demande comportait les éléments d'information nécessaires, et notamment :

- ✓ la raison sociale, à savoir : « RH FORMATION » ;
- ✓ la nouvelle adresse du centre de formation située au 92/98 Boulevard Victor Hugo à 92100 CLICHY - bâtiment A2, 7^{ème} étage
- ✓ l'attestation d'assurance « responsabilité civile », contrat AIG n°7110591 en cours de validité jusqu'au 1^{er} juillet 2018 ;
- ✓ les documents concernant le nouveau formateur, monsieur Jean-Luc VENCHIARRUTI, à savoir : son curriculum vitae, sa lettre d'engagement de participation aux formations, un justificatif d'identité, les copies de son diplôme SSIAP 3 et de sa carte d'identité ;
- ✓ la demande de suppression de la liste des formateurs de messieurs Idir FAIZ et Antony GERMAIN ;
- ✓ l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (extrait daté du 19 octobre 2017) :
 - dénomination sociale : « RH FORMATION » ;
 - numéro de gestion : 2002 B 01980 ;
 - numéro d'identification : 343 168 399 RCS NANTERRE ;

CONSIDERANT que la visite technique et pédagogique des infrastructures situées à la nouvelle adresse, en date du 7 novembre 2017, a permis de constater que le centre de formation répond aux dispositions de l'arrêté de référence ;

CONSIDERANT l'avis favorable de la Brigade de Sapeurs Pompiers de Paris en date du 16 novembre 2017 ;

SUR proposition du sous-préfet, directeur de cabinet ;

- **ARRETE** -

Article 1^{er} – La nouvelle adresse du siège social de la société RH FORMATION est située au 92-98 Boulevard Victor Hugo à 92110 CLICHY, bâtiment A2, 7^{ème} étage, dans les Hauts-de-Seine (et non plus au 6 boulevard du Général Leclerc 92110 CLICHY).

Article 2 - Monsieur Jean-Luc VENCHIARRUTI est intégré dans l'équipe pédagogique de la société RH FORMATION.

Article 3 – Messieurs Idir FAIZ et Antony GERMAIN sont supprimés de la liste des formateurs de la société RH FORMATION.

Article 4 - Tout changement de formateur ou de lieu de formation doit être porté à la connaissance du préfet ayant délivré l'agrément et faire l'objet d'un arrêté modificatif.

Article 5 - L'agrément peut être retiré, par décision motivée du préfet qui l'a délivré, à tout moment.

Article 5 - Le sous-préfet, directeur de cabinet, le Général commandant la Brigade de Sapeurs Pompiers de Paris, et le directeur de la société sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Hauts-de-Seine.

Fait à Nanterre, le 20 novembre 2017.

Le Préfet,
Pour le préfet et par délégation,
le sous-préfet, directeur de cabinet,

Mathieu DUHAMEL

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction des Affaires Juridiques et de l'Administration Locale
Cellule CRD - DA - RAA

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>